



Chapeau de l'empereur Napoléon I^{er} - Musée de l'Armée, Paris - Réunion des musées nationaux - Photo : Thierry Ollivier

Napoléon à Carhaix (1807-1828)

Jean Guichoux

C'est l'histoire surprenante de Jean-Joseph-Marie Napoléon, né à Quimper en 1807, de père et de mère inconnus, arrivé à Carhaix en 1811 après son adoption et reconnu par sa mère biologique en 1823. Encore plus étonnante quand on découvre que le père adoptif n'est autre que Jacques-Gabriel Blanchard, l'ex-receveur du district de Carhaix pendant les premières années de la Révolution. Responsable en grande partie du régime de terreur instauré à Carhaix sous le gouvernement de Robespierre, « fou dangereux » suivant ses ennemis, il est le meurtrier (acquitté) d'un militaire en 1796. Il décède en avril 1816 dans la prison de Quimper où il est incarcéré comme principal auteur d'un complot visant à renverser le gouvernement.

Mère adoptive, Marie-Anne Derrien, dame de confiance de Blanchard, le reconnaîtra en 1823 comme son fils légitime, né de son union avec son mari Marc Le Pothier. Ce dernier, mort en 1810, ne pourra pas contester sa paternité. Malgré divers témoignages et la rumeur publique désignant Blanchard comme le géniteur, la mère adoptive vivant chez ce dernier depuis 1802, deux témoins confirmeront cette reconnaissance tardive et signeront l'acte officiel sur le registre des naissances de la ville de Carhaix.

Jean-Joseph-Marie Napoléon

Inscrit sur le registre des naissances de la ville de Quimper sous le nom de Jean-Joseph-Marie Napoléon, il est dit né à l'hospice civil de cette ville, le 8 février 1807, vers les six heures et demie du soir, de père et de mère inconnus, « sur la déclaration faite par Marie-Anne Draoul, nourrice sèche de l'hospice », en présence de deux témoins de Quimper, le receveur et l'économiste.

L'hospice de Quimper est l'ancien manoir de Creac'h-Euzen, acheté en 1677 par l'évêché pour en faire un séminaire et devenu une caserne à la Révolution. En 1801, il accueille les pensionnaires de l'hôpital Saint-Antoine dont les enfants trouvés, abandonnés ou nés de père et mère inconnus. Ceux-ci sont placés immédiatement dans des familles nourricières rétribuées, après avoir été probablement baptisés dans la chapelle du Saint-Esprit, chapelle de l'hospice.

La liste des enfants trouvés ou abandonnés de l'année 1807, conservée aux archives départementales du Finistère, indique que Napoléon a été " exposé " le 8 février, formule désignant les enfants déposés anonymement devant la porte de l'hospice. Les nourrissons sont déclarés par la nourrice sèche de l'hospice et inscrits sur le registre des naissances de la ville de Quimper. La mère ou les parents, espérant reprendre leur enfant dans un délai plus ou moins long, leur laissent des marques de reconnaissance (morceaux de papier manuscrits, bijoux, objets divers ou autres) attachées à leurs vêtements. À ceux de Napoléon est accroché un billet manuscrit qui servira de preuve à sa mère pour le reprendre. On ignore quelles informations il contenait.

À partir de 1809, ces informations sont transcrites sur les actes de naissance de Quimper. Les registres d'entrée à l'hospice des enfants trouvés ou abandonnés anonymement détaillent tout ce qu'ils portent. Ceux de Quimper concernant le début du XIX^e siècle

semblent avoir disparu. Un registre des enfants « trouvés assistés », de 1797 à 1809, permet toutefois de retracer le parcours de 276 enfants nés ou recueillis à l'hospice de Quimper durant cette période. Jusqu'en 1812, l'usage était de donner à ces enfants plusieurs prénoms, le dernier devenant généralement le nom. Pour l'enfant d'Anne-Marie Derrien, ses quatre prénoms sont probablement l'une des marques de reconnaissance indiquées sur le billet accroché aux habits de l'enfant. Est-ce l'idée de Blanchard, anti-royaliste et farouche partisan de l'empereur, ou le choix des religieuses, pour ce quatrième prénom, Napoléon, devenu son patronyme officiel par son inscription sur les registres de l'état-civil de Quimper ? Les documents consultés n'apportent pas de réponse à cette question.

Les registres de naissance de la ville mentionnent, pour 1807, 10 enfants nés à l'hospice de père et mère inconnus et 11 de père inconnu. Un autre est déclaré « trouvé le jour d'hier 11 octobre, environ six heures du soir, exposé à la porte dudit hospice. Aux haillons dont il était couvert était attaché un petit carré de papier portant l'inscription : cet enfant est baptisé, son père est inconnu, sa mère est morte il y a deux mois. »

La loi du 20 mars 1797 considère l'hospice ou l'hôpital comme un passage provisoire pour les enfants, sauf en cas de maladie ou d'infirmité ; ils doivent être ensuite placés en nourrice. Très peu de ces enfants parviendront à l'âge adulte. Les historiens estiment qu'environ la moitié mourront la première année après leur exposition. Pour l'année 1807, 53 enfants d'un jour à cinq ans seront abandonnés à l'hospice ; 21 décéderont avant leurs trois ans.

Sur les 10 enfants de père et mère inconnus recueillis par le personnel de l'hospice en 1807, 5 sont décédés à moins de dix mois, dont un à l'hospice et les autres dans leurs familles nourricières des communes rurales du Sud-Finistère. À l'exception de Napoléon, on ignore ce que sont devenus les autres survivants.



Hospice de Quimper vers 1890-1900 - Médiathèque de Quimper, Jean-Marie Abgrall

Pour les 19 enfants nés de père inconnu, la mortalité est aussi importante. Les mères, jeunes filles célibataires ou veuves, sont en grande partie originaires de tout le département (l'une vient de Carhaix en 1806) et viennent accoucher loin de chez elles pour diverses raisons. Inscrits sur le registre des naissances de la ville de Quimper sous le patronyme de leur mère, les enfants perdent cette identité en cas d'abandon immédiat après la naissance à l'hospice. Les registres de l'état-civil des différentes communes de leurs décès ne mentionnent que le ou les prénoms, la famille nourricière et la mention « enfant de l'hospice ».

En 1807, la commission qui gère l'hospice, indique ne plus pouvoir rémunérer les familles nourricières. Celles-ci menacent de ramener les enfants à l'hospice, soit 160 enfants selon les délibérations du conseil municipal de Quimper, 202 en 1810. Le budget de la ville ne permettant pas de financer ces dépenses, la commission avancera finalement l'argent nécessaire. Elle somme également les responsables de l'hospice « d'exiger des nourrices des certificats mensuels

de l'existence des enfants qui leurs sont confiés, donnés par les curés ou les maires des communes où elles demeurent ». La commission a constaté que certaines oublient de déclarer le décès des enfants qui leurs sont confiés, afin de continuer à percevoir leurs rémunérations.

De septembre 1802 à décembre 1812, 32 naissances de père inconnu figurent sur le registre des naissances de la ville de Carhaix. Une seule concerne un enfant abandonné durant cette période, celle de « Marie-Madeleine, trouvée exposée à la porte de la demeure de Nicolas Coppe, marchand, rue des Sabots¹ ». Ces chiffres ne reflètent probablement pas la réalité. De nombreuses jeunes filles préfèrent s'éloigner de la ville pour leur accouchement ; certaines viennent à l'hospice de Quimper.

Pour permettre un abandon complètement anonyme et sécurisé, un décret impérial de 1811 rend obligatoire le tour d'exposition dans les hôpitaux ou hospices destinés à recevoir des enfants abandonnés. Le tour est une sorte de

¹ Rue Jobbé-Duval



Tour d'abandon de l'hospice de la Charité à Mâcon - Photo de Jlpigache pour Wikipédia

boîte rotative incrustée dans un mur, près de l'entrée du bâtiment principal. Ouverte sur un côté, elle permet d'y déposer le nouveau-né ou même de très jeunes enfants. La mère signale le dépôt de l'enfant en actionnant une cloche située près du tour afin d'avertir la personne de garde, généralement une religieuse. Celle-ci fait immédiatement pivoter le cylindre pour le réceptionner. Ces tours disparaîtront progressivement après 1850, de nombreux hommes politiques estimant qu'ils favorisaient l'abandon (Quimper en 1861, Brest en 1864).

Napoléon, après avoir probablement été baptisé dans la chapelle du Saint-Esprit de l'hospice, est remis le surlendemain de sa naissance à sa nourrice Marie Lescoat, femme de Jean Guichoua, demeurant au village de Larom en Ploneïs. Elle percevra six francs par mois pour élever l'enfant. À son départ de l'hospice, il reçoit un trousseau composé de six chemises, six coiffes, six drapeaux (couches), une couette, un oreiller, une couverture neuve, un maillot, un gilet, deux bonnets, une lisière, cinq paires de bas et une paire de sabots. À chaque demande

de sa nourrice, il recevra de nouveaux habits. Ainsi, en juillet 1810, il obtient six coiffes, une robe, trois chemises, un gilet, des bas et deux paires de sabots.

Quelques mois seulement après le décès de son mari et quatre ans après l'avoir abandonné, sa mère, Anne-Marie Derrien, demande la restitution de son enfant à sa charge. Les sœurs hospitalières, après avoir vérifié « au bureau de l'hospice, la pièce qui en parle se trouvant dans une boîte où sont tous les objets trouvés sur les enfants exposés », lui remettent Napoléon le 5 juillet 1811. Le jour-même, il arrive à Carhaix au domicile de Blanchard.

En 1816, Blanchard se lance dans la folle entreprise de l'organisation d'un complot visant à renverser Louis XVIII et son gouvernement. Craignant à juste titre une issue fatale il rédige, le 3 janvier 1816, son testament qui débute par « *In nomine patris et filii et spiritus sanctus amen* » et dans lequel il lègue « au petit Jean-Joseph-Marie Napoléon, mineur de neuf ans et vivant chez lui à Carhaix, tous ses biens de la paroisse

de Moréac [Morbihan], sa maison rue des Augustins et la moitié de son mobilier ». Arrêté à Poullaouën le 21 mars 1816, il décède un mois plus tard dans la prison de Quimper.

Ce testament sera porté à Châteaulin le 12 avril par Anne-Marie Derrien, munie d'une procuration de Blanchard « établie entre les portes de la maison de justice de Quimper ». La procuration donne tous pouvoirs à Anne-Marie Derrien pour administrer ses biens et « rester dans sa maison de Carhaix avec son fils Gabriel et le petit Jean-Joseph Napoléon ».

Devenu riche propriétaire à neuf ans, la nécessité d'un tuteur s'impose pour la gestion de ses biens. Le 9 août 1816, Valentin Lafond, Thomas Nouet, Alain Bolloch, Nicolas Le Moal, Giles Maillot et Jacques-Pierre Antigniat sont réunis par le juge de paix de Carhaix et chargés de nommer un tuteur et un subrogé-tuteur au nommé Jean-Joseph-Marie Napoléon. « Valentin Lafond, négociant à Carhaix, est désigné pour gérer les biens du mineur, né de père et de mère inconnus, et de lui donner toute l'éducation que peuvent lui permettre ses facultés ». Yves Le Navenec, notaire dans cette ville, est nommé, à l'unanimité du conseil, subrogé-tuteur. Contre toute attente il refuse la charge, prétextant une mauvaise santé et ses emplois de notaire, premier-adjoint au maire et commissaire de police de la ville. Le juge de paix décide de « transmettre la délibération au procureur du roi à Châteaulin pour être par le tribunal statué ce qu'il appartiendra, ces motifs n'étant pas autorisés par aucune loi ». Finalement, le 27 septembre 1816, un autre notaire, Joseph Olivier, est nommé subrogé-tuteur de Jean-Joseph Napoléon.

Un inventaire des meubles et objets contenus dans la maison de Blanchard a été réalisé par le juge de paix de Carhaix, le lendemain de son arrestation. Il comprend :

- dans la cuisine un lit-clos, une armoire à quatre battants, un fauteuil en bois et une petite table. Comprend aussi une cheminée avec crémaillère, son chaudron, etc...

- dans un cabinet à droite de la cuisine une table, un secrétaire et un buffet de salon.
- dans une chambre au-dessus de la cuisine donnant sur la venelle de Poulrane, un lit carré en indienne avec draps de coton et accoutrements, une armoire en bois de chêne, une commode en cerisier, une tapisserie de haute lisse faisant le tour de la chambre.
- dans un cabinet joignant ladite chambre ayant jour sur la cour, une bibliothèque à treillis de fil de fer à quatre battants, trois armoires, un grand lit carré en indienne et garni avec ses rideaux en serge verte, une table de nuit en acajou à trois tiroirs, une tapisserie de haute lisse faisant le tour de la pièce.
- dans la mansarde ayant jour sur la cour et la venelle au levant, une malle pleine de papiers, un lit et divers objets usagers.
- dans la cave ayant jour sur la cour, 7 barriques vides, du bois de corde et quelques bouteilles vides.
- dans le magasin au fonds de la cour, deux barriques vides, du bois de corde, deux landiers et quelques planches.

L'inventaire se poursuivra au moulin du Pellem, propriété de Blanchard, où le juge de paix découvrira une vache et deux chevaux dans l'étable.

Pour payer les droits de succession, le tuteur fera vendre une partie du mobilier de la maison de Poulrane. La vente du 28 octobre 1816 rapportera 1 242 francs.

Napoléon a 21 ans et se dit menuisier à Carhaix quand, le 23 avril 1828, il vend sa maison de la ruelle de Poulrane et la métairie de Guerneven à Moréac, canton de Locminé, pour 8 266 francs, à André Calohar, négociant à Carhaix. Les biens sont dits provenant du testament de Blanchard en date du 3 janvier 1816. Il n'en profitera pas car il meurt moins d'un mois après la vente, le 19 mai 1828 à Landerneau, célibataire.

Et ainsi disparaît le dernier Napoléon du Poher.

Anne-Marie Derrien, mère de Napoléon

Dame de confiance de Blanchard suivant ses dépositions ou sa maîtresse suivant la rumeur publique, elle est née le 22 juin 1777 à Merléac, fille d'Yves, tourneur, et de Marie-Françoise Guillaume.

Elle a 16 ans quand elle se marie à Uzel, en 1794, avec Marc Le Pothier, 28 ans, laboureur, domicilié au bourg, fils de Louis, décédé, et d'Yvonne Rault. Entrée au service de Blanchard, comme ménagère en 1802, elle met au monde son premier enfant chez ce dernier, le 28 septembre 1804. Il est déclaré par la sage-femme et un ami de Blanchard, et inscrit sur le registre des naissances de Carhaix au prénom de Gabriel, fils d'Anne-Marie Derrien et de Marc Le Pothier, son mari absent, tanneur et domicilié à Pontivy.

Son mari décède le 15 novembre 1810 à Allineuc, canton d'Uzel, chez Marguerite Garnier, veuve de Guillaume Le Texier depuis le 27 juin 1805.

Après la mort de Blanchard elle se remarie, le 20 octobre 1818 à Lorient, avec René Onno, préposé des douanes, chevalier de la Légion d'honneur. Il décédera 10 mois plus tard à Lorient.

Le 13 octobre 1823, « devant Ambroise Cleret, maire et officier public de l'état-civil de la ville de Carhaix Anne-Marie Derrien, veuve en première noce de Marc Le Pothier, cultivateur, décédé à Allineuc, département des Côtes-du-Nord le 15 novembre 1810, se reconnaît être mère d'un enfant de sexe masculin, qui a été présenté à monsieur le maire et officier public de l'état-civil de la ville de Quimper le neuf février 1807 et par lui inscrit sur les registres de l'état-civil sous les noms de Jean-Joseph-Marie Napoléon, lequel elle a eu avec ledit Marc Le Pothier ». Les témoins sont Valentin Lafond, 66 ans, marchand de draps et Joseph Ollivier, 51 ans, notaire, les deux domiciliés à Carhaix.

La reconnaissance d'un enfant naturel est faite par un acte authentique lorsqu'elle n'a pas été faite dans son acte de naissance². La reconnaissance par la mère n'a d'effet qu'à son égard³ et la désignation d'un père serait nulle parce que le père ne peut être indiqué d'aucune autre manière que par un acte authentique.

Le 16 mars 1829, elle meurt à l'hospice de cette ville, âgée de 51 ans.

Gabriel Le Pothier, son premier enfant, né le 28 septembre 1804 rue des Augustins à Carhaix, au domicile de Blanchard, est décédé aux hôpitaux maritimes de Brest le 6 août 1822, âgé de 18 ans. Il était canonnier au 4^e bataillon de marine.

Jacques-Gabriel Blanchard est-il le père de Napoléon ?

Aucun document ne prouve de manière indiscutable qu'il est l'un des parents de Napoléon. La rumeur publique et divers témoignages le laissent supposer.

Le 27 mars 1816, François Ducourtieu, 52 ans, journalier à Carhaix, venu conduire Marie-Anne Derrien à la prison de Quimper voir Blanchard, à la question du commissaire de police « concernant l'intimité de ladite dame avec Blanchard » répond « qu'il a connaissance que la veuve Le Pothier vivait avec Blanchard et qu'elle lui a eu deux enfants. » Au cours de son interrogatoire du même jour elle déclarera « ne pas vivre avec Blanchard dans une grande intimité ». Lors de la naissance de son premier enfant en 1804, au domicile de Blanchard où elle est employée depuis 1802, elle le déclare au nom de son mari, celui-ci vivant pourtant à Pontivy.

Pour Napoléon né en 1807, le secret sera bien gardé pendant plusieurs années. On ignore les circonstances exactes de son accouchement et l'abandon de son enfant à Quimper.

² Code Napoléon 512-515

³ Code Napoléon 318-519

Dans son testament du 7 février 1811, dicté devant ses amis Joseph Ollivier et Jean-Pierre Le Bail, notaires à Carhaix, Blanchard « lègue à Anne-Marie Derrien, femme de confiance de sa maison, un petit ménage à prélever sur ses meubles et effets » dont son lit vert composé de son bois, gaules de fer, rideaux de serge, sommier, matelas, traversin, couette de plumes et des dizaines d'objets ou meubles, qu'il estime valoir 300 francs. Elle pourra rester dans sa maison de Carhaix pendant un mois après son décès et ses héritiers (frère, sœur, neveux et nièces du déclarant) devront lui remettre, à son départ, tous les objets portés sur le testament. Il lui lègue également une rente à vie de 300 francs, payable chaque année par ses héritiers le jour anniversaire de son décès. Elle devra « faire un service simple et trois messes basses sans frais extraordinaires pour le repos de son âme, l'année de son décès et dans le pays où elle demeurera ».

Il lègue également à Gabriel-Marie Le Pothier, sept ans, fils légitime de Marc Le Pothier et d' Anne-Marie Derrien, son épouse, tout le reste des meubles et effets (très long détail) se trouvant dans sa maison de Carhaix dont deux paires de pistolets, un fusil double, une carabine, une épée à monture d'argent, deux épées à monture de cuivre, plus 300 francs en argent. Le jeune Gabriel obtient également, en usufruit, le moulin et les métairies du Pellem et la maison de Carhaix. En cas de décès sans enfants, ces immeubles reviendront à ses héritiers familiaux qui devront verser une autre rente à vie de 300 francs à Anne-Marie Derrien.

Les signatures de deux témoins, « sujets de l'empereur » et amis de Blanchard figurent sur le testament. Napoléon ne figure pas sur ce testament et personne à Carhaix ne semble connaître l'existence de cet enfant.

Le 15 novembre 1810 décède à Allineuc, Marc Le Pothier, époux d'Anne-Marie Derrien. Toujours marié, le couple vivait séparément depuis de nombreuses années. La succession de son mari réglée, la veuve reprend son enfant placé en nourrice et le fait venir à Carhaix au

domicile de Blanchard, le 5 juillet 1811. Même si la rumeur publique désigne Napoléon comme l'enfant de Blanchard, celui-ci le déclare régulièrement comme un enfant adopté, né de père et de mère inconnus.

Le 3 janvier 1816, craignant probablement pour sa vie dans l'organisation d'un complot visant à remplacer le roi par le fils de l'ex-empereur, il rédige un second testament favorisant Napoléon, sans aucune information sur sa filiation.

« in nominé patris et filië et spiritus sanctus amen »

L'an 1816, le troisième jour de janvier, je déclare qu'ignorant le moment où il plaira à dieu de me retirer de ce monde et voulant mettre ordre à mes affaires temporelles, je lègue et donne en toute propriété à Jean-Joseph-Marie Napoléon, mineur (9 ans) et vivant chez moi à Carhaix, savoir est ma métairie de Guerneven, mes tailles de Roscuet et tout ce que je possède en dépendances desdits lieux situés en la paroisse de Moréac, département du Morbihan, plus ma maison d'habitation à Carhaix, rue des Augustins, plus la moitié de tout mon mobilier pour qu'il entre en jouissance de mondit lègue et don à l'époque de mon décès.

Je réclame qu'il fasse dire trois messes basses pour le repos de mon âme.

Je nomme pour exécuteurs du présent, monsieur Desnos fils aîné résidant chez monsieur Desnos, son père, juge près du tribunal de Châteaulin et monsieur Le Ster, avocat au même lieu.

Telles sont mes dernières volontés que j'établis ici de ma propre main, n'entendant point qu'il n'y soit nullement dérogé.

Fait et écrit de ma main, sain de corps et d'esprit en ma résidence de Carhaix, lesdits jours et an que devant.

Signé : Jacques-Gabriel Blanchard »

Ce testament sera porté à Châteaulin le 12 avril par Anne-Marie Derrien, munie d'une procuration de Blanchard « établie entre les portes de la maison de justice de Quimper » et enregistré immédiatement. La procuration donne tous pouvoirs à Anne-Marie Derrien pour administrer ses biens et lui permet de « rester dans sa maison de Carhaix avec son fils Gabriel et le petit Jean-Joseph Napoléon ».

Jacques-Gabriel Blanchard

La totalité d'un *Cahier du Poher* consacré à ce personnage serait insuffisante pour résumer les vingt-six années de son séjour dans la ville de Carhaix. Des centaines de documents conservés aux archives départementales du Finistère permettent de retracer son incroyable parcours. De 1790 à 1794, de simple receveur du district de Carhaix, il va devenir un personnage redouté par toutes les autorités de la ville et des communes du district. Il sera bien aidé en cela par Mathurin Blanchard, son oncle, chanoine de Saint-Trémeur, prêtre constitutionnel, par son frère Denis, procureur syndic, par le curé François Colin, prêtre insermenté et par Honoré Valette, commerçant. Ces citoyens ont fait du presbytère de Carhaix leur résidence principale et forment un parti surnommé, le Clan du presbytère, « qui inspire tellement la terreur que rien ne se délibère à Carhaix que ce que veulent ces individus », diront des membres de la municipalité.

La chute de Robespierre en juillet 1794 mettra fin au régime de terreur instauré à Carhaix par ce parti. Les principaux responsables s'enfuiront :

- Jacques-Gabriel Blanchard sera arrêté, emprisonné à Brest au Fort-la-Loi d'où il s'évadera en mai 1795.
- François Colin, vicaire abdicataire depuis le 1^{er} juillet 1794, reprendra ses lettres de prêtrise, exercera un ministère dans les Côtes-du-Nord et décédera à Merléac le 26 mars 1804.
- Mathurin Blanchard, le curé abdicataire aussi depuis le 1^{er} juillet 1794, décédera

à Carhaix le 18 mars 1800 « à 5 heures 83 minutes et 33 secondes décimales » d'après son acte de décès.

- Honoré Valette, blanchi dans une procédure criminelle de 1794 pour dilapidation d'effets nationaux, retrouvera un poste de percepteur à Carhaix mais il s'enfuira avec la caisse. Il y reviendra pourtant déclarer, le 13 mars 1800, le décès de son ami et ancien « associé », le curé Blanchard.

Né à Pontivy en 1759, Jacques-Gabriel Blanchard a trente ans quand il arrive à Carhaix chez son oncle Mathurin Blanchard, le chanoine de Saint-Trémeur. Avec l'aide de celui-ci et de membres de sa famille qui garantissent la somme de 150 000 livres représentant la caution demandée par les autorités, il obtient le poste de receveur du district. À peine installé, il se fait remarquer par les irrégularités financières de ses comptes.

« Aucune loi ni aucune autorité » ne peuvent l'empêcher d'agir à sa guise. Et malheur à ceux qui tentent de freiner ses dérives. Son arme favorite, sa plume avec laquelle il calomnie ses opposants politiques et autres, les dénonçant comme contre-révolutionnaires ou conspirateurs à toutes les autorités départementales et nationales. Ses courriers répétés et diffamatoires alimentent les conflits existants entre les différents corps administratifs du district et de la ville et sont parfois signés « le sans-culotte » ou « le républicain Blanchard ». Avec sa taille de 1m70, sa forte corpulence, sa barbe noire, son front large, ses colères soudaines et répétées, ses adversaires le craignent d'autant plus qu'il porte continuellement deux pistolets et un sabre de cavalerie à sa ceinture. À la fin de l'année 1793, il crée la *Société des Jacobins révolutionnaires* de Carhaix et nomme à sa tête les membres de son Clan du presbytère. Cette association, peu nombreuse en militants, devient rapidement redoutable pour ses opposants.

Charles Banéat, maire modéré de la ville en 1792 et 1793, tentera de s'opposer aux



**Alexandre S g  (1819-1885) *La vall e de Ploukermeur. Montagnes d'Arr e* - Mus e des Beaux-Arts de Quimper
Le bourg de Scrignac est visible au second plan et les rochers du Cragou   l'arri re-plan**

mesures violentes du Clan du presbyt re. Cette opposition le m nera   la guillotine en mai 1794⁴.

S'occupant de tout ce qui se passe   Carhaix, il se fera nommer commandant de la garde nationale de la ville.

Le 23 ao t 1792,   la t te de 70 soldats du r giment de Port-au-Prince, plus 42 gardes nationaux de Poullaou n et quelques gendarmes de Carhaix, il est charg  par ses amis du Directoire de r primer un rassemblement d'habitants de Scrignac qui refusent de laisser partir 19 jeunes hommes, d sign s arbitrairement par la municipalit , pour le service des batteries c ti res de Brest. L'affrontement se soldera par la mort de 25 r volt s et de nombreux bless s emport s par leurs amis, suivant le rapport des autorit s. Le registre des d c s de Scrignac indique 3 morts trouv s « dans la garenne du combat ». Apr s leur interrogatoire, 69 suspects seront arr t s mais rel ch s rapidement. Aucun ne fera l'objet de condamnation.

⁴ Voir en annexes

Le rapport de Blanchard sur cet  v nement, adress    la Convention nationale, indique « qu'il a dissip  6 000 r volt s dans la paroisse de Scrignac ». Les rapports d'autres militaires font  tat de 600   800 personnes pr sentes.

On lui reprochera plus tard d'avoir conserv  les frais de l'exp dition lev s   Scrignac et Berrien, 5   6 000 francs, et de nombreux autres d tournements d'argent.

Le 30 octobre 1793, Blanchard se pr sente   Plon vez-du-Faou pour une r quisition de chevaux qu'il exige imm diatement. Le maire lui explique qu'il ne pourra les livrer que le lendemain. Furieux, il r clame le jour-m me, aupr s du Directoire de Carhaix, un envoi de troupes dans la commune. Il avertit le d partement « qu'il faut faire un exemple, cette municipalit  est de tout le district, celle qui est le plus d vou e   l'aristocratie ». Le maire est arr t  et emprisonn    Carhaix. Une semaine plus tard c'est au tour des officiers municipaux et du juge de paix. Des hommes de la garde nationale de Carhaix, Huelgoat, Locmaria-Berrien, Ch teauneuf-du-Faou et des militaires



Plan relief de 1811 du château de Brest - Collections du Musée des Plans-Reliefs de Paris - Ce château est devenu une prison à la Révolution sous le nom de Fort-la-loi. Blanchard y fera plusieurs séjours en 1794 et 1795.

du régiment de Port-au-prince stationné à Carhaix arrivent sur la commune. Ils amènent avec eux un canon, des munitions de guerre et quelques provisions. Ils y resteront plus d'une semaine. L'essentiel de la nourriture sera prélevé sur la population. Un rapport d'enquête de 1795 indique « que ce régiment s'est comporté comme dans une ville prise d'assaut. Les boeufs, les porcs, les moutons, la volaille, le bois, le vin, le cidre, tout était à discrétion ».

Après le départ de la troupe, Blanchard impose à la commune une amende de 11 000 francs représentant les frais de l'opération. Il redistribuera en partie cet argent d'une façon si arbitraire que les vérificateurs de ses comptes déclareront « que cette opération n'a été qu'une véritable dilapidation de l'argent public ». L'agent national de Carhaix informera l'accusateur public de Quimper, pièces à l'appui, de « l'horrible persécution subie par cette commune et que Blanchard fut un vrai tyran à son égard ».

Le 14 décembre 1793, Blanchard démissionne de son poste de receveur pensant éviter son

arrestation. Confondu par les malversations de ses comptes et lâché par ses principaux protecteurs, il est incarcéré au Fort-la-Loi à Brest, en août 1794. Il sera plusieurs fois ramené à son domicile ou à la prison de Carhaix pour y rédiger ses comptes après des promesses écrites, promesses qu'il ne tiendra jamais. En mars 1795, on le trouve enfermé au couvent des Carmes, avant son transfert définitif au Fort-la-Loi d'où il réussit à s'évader le 23 mai 1795.

Quinze jours plus tard, le 3 juin, le district de Carhaix lance un avis de recherche et transmet un courrier au district de Pontivy, région d'origine du fugitif :

« Nous savons que Blanchard aîné, trésorier du district, s'est échappé du fort-la-loi de Brest où il était détenu Il a été vu dans les parages accompagné de quatre autres vêtus en uniforme national et armés de toutes pièces. Nous l'avons perdu de vue depuis quelques jours, ce qui nous fait présumer qu'il s'est retiré dans son pays natal.

Son frère, son beau-père, sa sœur, son oncle et son cousin vicaire ont tous disparu de cette commune puisque dans le même temps ils sont partis sans passeport.

Tous ces gens sont sur la liste des terroristes et ont été dans ce pays les persécuteurs de l'effroi des honnêtes gens et des bons patriotes.

Prenez garde à eux. Si vous pouvez faire arrêter Blanchard aîné, vous délivrerez la patrie d'un chouan de plus, car que peut-il devenir autrement. Quant aux autres, nous vous invitons à nous dire s'ils sont ou ne sont pas sur votre district afin que nous puissions prendre contre eux les mesures prescrites par les lois... »

Dans son ouvrage *Carhaix et le district de Carhaix pendant la Révolution*, Prosper Hémon nous dresse le portrait de cet extraordinaire receveur du district, « que l'on voit tour à tour suspendu, destitué, réinstallé, démissionnaire, mis en arrestation. Hier en fuite, aujourd'hui emprisonné, demain évadé puis arrêté de nouveau. Aucune loi ni aucune autorité ne peut avoir raison de sa négligence obstinée. A tout propos on le rencontre à la tête de la force armée dans tous les coins du district et même en dehors du département. Tout ce que l'on put obtenir du citoyen Blanchard ce furent parfois de vagues promesses et le plus souvent des réponses insolentes et même des menaces à l'encontre de ses adversaires et de ses chefs hiérarchiques. »

Le 26 octobre 1795, le gouvernement décrète l'amnistie générale de tous les prisonniers politiques ayant participé au régime de la Terreur de Robespierre.

Profitant de cette amnistie, Blanchard revient à Carhaix où il épouse, le 8 août 1796, Yvonne-Ursule-Allain-Launay, 44 ans, née à Guingamp, veuve d'Hervé Derrien. Un contrat de mariage du 4 août 1796 est passé devant Le Dissez, notaire, « portant que les futurs époux de part et d'autre mettent en communauté la somme de 4 000 francs ». Le couple achète une maison, faisant l'angle du chemin de Poulrane et de

la rue des Augustins, et en fait sa résidence principale⁵.

Son mariage ne semble pas l'avoir assagi. Le 19 septembre 1797, il est arrêté à son domicile pour l'assassinat du sergent Homon à Carhaix⁶.

Après son divorce par consentement mutuel prononcé le 6 août 1801⁷, il continue d'habiter la maison de Poulrane dont il possède la moitié.

En 1816, il est arrêté une nouvelle fois pour être à l'origine d'un complot visant à détruire ou changer le gouvernement du roi. Un mois après son arrestation il décède dans la prison de Quimper.

Son ex-épouse sera assassinée avec sa servante dans sa grande demeure du Colombier à Carhaix, en 1818. Les cinq hommes, accusés du meurtre, seront guillotins sur le champ de foire⁸.

ANNEXES

Le complot de 1816

Le premier mars 1815, Napoléon rentre de l'île d'Elbe et reprend le pouvoir après la fuite de Louis XVIII. Durant cette période dite des Cent jours, les grandes puissances européennes s'allient et déclarent la guerre à la France.

Après la défaite de Waterloo, il abdique le 22 juin 1815. En octobre il est exilé à Sainte-Hélène par les Anglais. Louis XVIII revient à Paris en juillet 1815.

⁵ Angle des rues Laënnec et Général Lambert

⁶ Voir l'article de Jérôme Caouen sur ce sujet dans *Le Cahier du Poher*, numéros 52 et 53

⁷ Registre des mariages de Carhaix page 183

⁸ Voir mon article dans *Le Cahier du Poher* numéro 45 ou le site Plouyé-Poher.fr

Représailles et législation répressive contre les partisans de l'empire provoquent quelques troubles dans le royaume et des manifestations hostiles au roi.

Le soir du 10 septembre 1815, des hommes venant du pardon de Kergloff provoquent des incidents dans la rue du Pavé⁹ à Carhaix en chantant : « Vive l'impératrice et vive Napoléon, à bas les Bourbons ! » Les partisans du roi viennent à leur rencontre et la situation manque de dégénérer, certains manifestants étant armés. Le lendemain, des partisans de l'empereur décident de se retrouver à Kergloff où se déroulent des courses de chevaux. Ils provoquent une nouvelle fois des échauffourées en tentant de pénétrer dans une auberge où se déroule un mariage en criant : « Vive Napoléon ! »

Les jours suivants, sept hommes, âgés de 18 à 55 ans, sont arrêtés. Ils comparaissent le 28 novembre 1815, devant le tribunal de première instance de Châteaulin où ils sont déclarés coupables de cris séditieux et incarcérés en attente de la décision de la cour royale de Rennes qui décidera de les traduire devant la cour d'assises de Quimper, en janvier 1817. Certains seront condamnés à trois mois d'emprisonnement, les autres acquittés.

À la fin du mois de février et durant les premiers jours de mars 1816, des bruits circulent dans Carhaix et aux environs concernant un complot contre le gouvernement et le roi, impliquant de très nombreux participants. La rumeur publique annonce Jacques-Gabriel Blanchard et Théodore Le Bail comme chefs des recruteurs de la région de Carhaix.

Du 11 mars au 21 mars, ces deux hommes et un troisième suspect sont recherchés par les militaires arrivés en grand nombre à Carhaix. Toutes les autorités départementales sont mobilisées. Les ministres de l'intérieur et de la police suivent les événements par les courriers du préfet.

Les trois suspects sont Jacques-Gabriel Blanchard, rentier demeurant rue des Augustins, le jeune Théodore Le Bail, 26 ans, ancien garde d'honneur de l'empereur, demeurant à Carhaix, et Laurent Arnoult, environ 50 ans, avocat à Lorient et ancien officier de l'armée de Napoléon. Dénoncés par le maire de Poullaouën, ils sont encerclés vers 4 heures du matin dans le village de Trévodou à Poullaouën.

Ayant entendu le bruit des militaires se mettant en place, ils sortent avec leurs armes de la meule de paille leur servant d'abri. Des coups de feu sont échangés. Arnoult est tué sur place, Le Bail réussit à s'enfuir et Blanchard est capturé. Averti, le ministre de l'intérieur réclame un procès rapide.

Conduit directement à la prison de Châteaulin, puis transféré à Quimper, il est enfermé dans un cachot, car le maire de Quimper, responsable de la prison, craint son évasion. Le préfet est averti du sort de Blanchard et, le 30 mars, « ordonne de lui trouver un endroit plus salubre ». Trop tard probablement, car il a attrapé « la fièvre des prisons ». Malgré tous les soins qui lui sont apportés « dans l'appartement où il est transféré », il décède à la prison de Quimper le 17 avril 1816, un mois après son arrestation.

Le fugitif Théodore Le Bail réussira à s'enfuir à l'étranger malgré un important dispositif mis en place dans les départements du Finistère, des Côtes-du-Nord et du Morbihan pour le capturer. Il sera condamné à mort par contumace en octobre 1816, accusé d'avoir été l'un des auteurs du complot chargé de détruire ou de changer le gouvernement. On ignore ce qu'il est devenu.

Le propriétaire de la ferme de Trévodou et un instituteur de Poullaouën, locataire d'une maison du village, présents au moment des faits, accusés d'avoir participé au complot, seront condamnés par la cour prévôtale de Quimper à trois ans de prison ; les jurés n'ont retenu que la non-dénonciation du complot dont ils ne pouvaient ignorer l'existence.

9 Rue Brizeux



État actuel de la *maison Blanchard*, à l'angle de la rue Général Lambert et de la rue Laënnec, ci-dessus – vue de sa partie rue Laënnec, ci-contre

La maison de Blanchard

Après avoir été logé au presbytère par son oncle chanoine, jusqu'à son arrestation en 1794, il revient à Carhaix où il épouse une riche veuve de la ville. Le 21 décembre 1796, le couple achète une grande maison bourgeoise faisant l'angle de la rue des Augustins¹⁰ et du chemin de Poulrane¹¹, avec cour et maison à four au nord pour le prix de 6 895 francs. La vendeuse est Louise-Renée Causeur, veuve Jégou-Kerlosquet, de Carhaix.

C'est dans cette maison qu'il est arrêté le 19 septembre 1797, accusé de l'assassinat du sergent Homon¹². Vers les 7 heures du soir, six gendarmes se présentent devant son domicile pour l'interpeller. Ne voulant pas se laisser arrêter, Blanchard apparaît à la fenêtre donnant sur la cour, armé de pistolets et d'un fusil à deux coups. Après avoir lu le mandat d'arrêt établi par le juge de paix et glissé sous sa porte par le brigadier commandant les gendarmes, il refuse d'ouvrir. Sur ordre du juge de paix, deux



serruriers et des soldats de la garde nationale se rendent sur place. Devant ce déploiement de force, Blanchard accepte l'entrée dans sa maison du brigadier qui réussit à le convaincre de sortir, même armé de son fusil, de deux pistolets et du sabre qu'il porte à sa ceinture. Désarmé sur la rue, il est ensuite conduit sans résistance devant le juge de paix, puis incarcéré à la prison de la ville. Transféré à la prison de Quimper, il obtient le renvoi de son procès devant le tribunal criminel des Côtes-du-Nord. Il est acquitté le 14 janvier 1798, « **convaincu d'avoir commis un homicide mais en état de légitime défense** ».

Après le divorce du couple en 1811, la maison est divisée en deux parties. La partie nord, cadastrée 725 en 1823, devient la résidence

¹⁰ Rue Général Lambert

¹¹ Rue Laënnec

¹² Voir l'article de Jérôme Caouen sur ce sujet dans *Le Cahier du Poher*, numéros 52 et 53



Emplacement de la maison Blanchard - Extrait d'un plan de la ville de Carhaix de 1772 conservé dans les archives de la médiathèque de Quimper

principale de Blanchard, l'autre partie, cadastrée 726 en 1823, revenant à son ex-épouse.

Après son décès en 1816, Napoléon hérite de la partie nord qui consiste en une « maison couverte d'ardoises ayant porte d'entrée et sa façade sur la venelle de Poulrane et se compose d'une cave éclairée par un soupirail, d'une pièce au rez-de-chaussée, d'une chambre et d'un cabinet au premier étage et encore d'une mansarde. Les dites cuisine, chambre et mansarde ayant cheminée dans le mur côté ouest, les quatre pièces éclairées par une croisée en pierres de taille. Ladite maison habitée par Catherine Lollivier et autres a pour dépendances au nord une petite cour donnant sur la venelle de Poulrane par une porte au fond de la cour et côté ouest est une petite crèche. »

En 1886, les deux maisons deviennent la propriété de la famille Le Bescond. Au numéro 725 est une maison sous couverture d'ardoises en maçonnerie de moellons dite *maison Blanchard*, arrivée aux consorts Bescond par acquisition du 2 septembre 1882, au rapport de Lancien,

notaire à Carhaix. Au numéro 726 est une maison située à l'angle de la rue des Augustins et de Poulrane, avec porte et façade rue des Augustins et autre sortie à l'est sur Poulrane. Cette moitié de maison est composée de cave souterraine, rez-de-chaussée, chambre, grenier, d'un escalier avec palier qui lui est commun avec l'autre moitié au nord de ladite maison.

Cette maison a été agrandie au moyen d'un terrain acquis de l'État par les époux Moroux qui en ont ensuite refait la façade pour mettre ladite maison à l'alignement.

En 1935, la mutation après le décès, le 9 mars 1934, de Louis Bescond (73 ans) époux de Marie Jaffré, indique que la maison et commerce faisant l'angle des rues Laënnec et Général Lambert consiste en une propriété urbaine cadastrée 725 et 726, comprenant deux maisons se joignant dont l'une est dite *maison Blanchard* avec sa cour, sa maison de forge, hangar et toutes dépendances.

Charles-François Banéat, maire de Carhaix en 1792 et 1793 et guillotiné à Brest

Né à Carhaix le 4 octobre 1750, il est élu administrateur du département le 15 octobre 1792.

Le 2 juin 1793, un décret ordonnant l'arrestation de députés girondins sur ordre de la Convention nationale dominée par les députés montagnards décide certains départements à lever des troupes pour rétablir une république plus modérée. Sur ordre de ses administrateurs, le Finistère lève 600 hommes qui marchent sur Paris. Cette force est mise en déroute avant son entrée dans la capitale par une armée de 1 500 hommes envoyée à sa rencontre par la Convention. Le 20 juillet, celle-ci décrète la mise en accusation de 20 des administrateurs du Finistère et leur remplacement par une commission administrative de 9 membres siégeant à Landerneau. Banéat ne figure pas sur ce décret. À la suite de dénonciations calomnieuses portées à Paris par Blanchard et Honoré Valette, il est mis en accusation par la Convention nationale. Arrêté le 14 octobre 1793, il est emprisonné à Carhaix, puis à Saint-Pol-de-Léon et Landerneau.

Pour s'être opposés au Comité de salut public et aux Montagnards, les administrateurs du Finistère sont inculpés de conspiration contre la République et condamnés à mort par le tribunal révolutionnaire de Brest.

Banéat fait partie des 26 guillotins, le 22 mai 1794 sur la place du château à Brest, entre 6 heures et 7 heures du soir. Louis-Alexandre Expilly de La Poipe, évêque concordataire de Quimper, né le 24 février 1743 à Brest, fut le dernier supplicié et donna l'absolution à chacun des condamnés avant leur exécution.

Gabrielle Bienfait, la veuve du maire, réclamera à plusieurs reprises la levée des séquestres mis sur les biens du couple. Mère de neuf enfants dont six à charge, elle ne peut

continuer son commerce malgré la présence de denrées périssables nécessaires au peuple. La municipalité de Carhaix, renouvelée après la chute de Robespierre et la fuite de Blanchard et de son clan, l'aidera dans ses démarches.

Lorsqu'elle décède en 1820, ses biens estimés à 30 000 francs, dont un mobilier et marchandises de 14 500 francs et deux maisons, sont partagés entre ses six enfants survivants.

Mathurin Blanchard, dit « l'oncle »

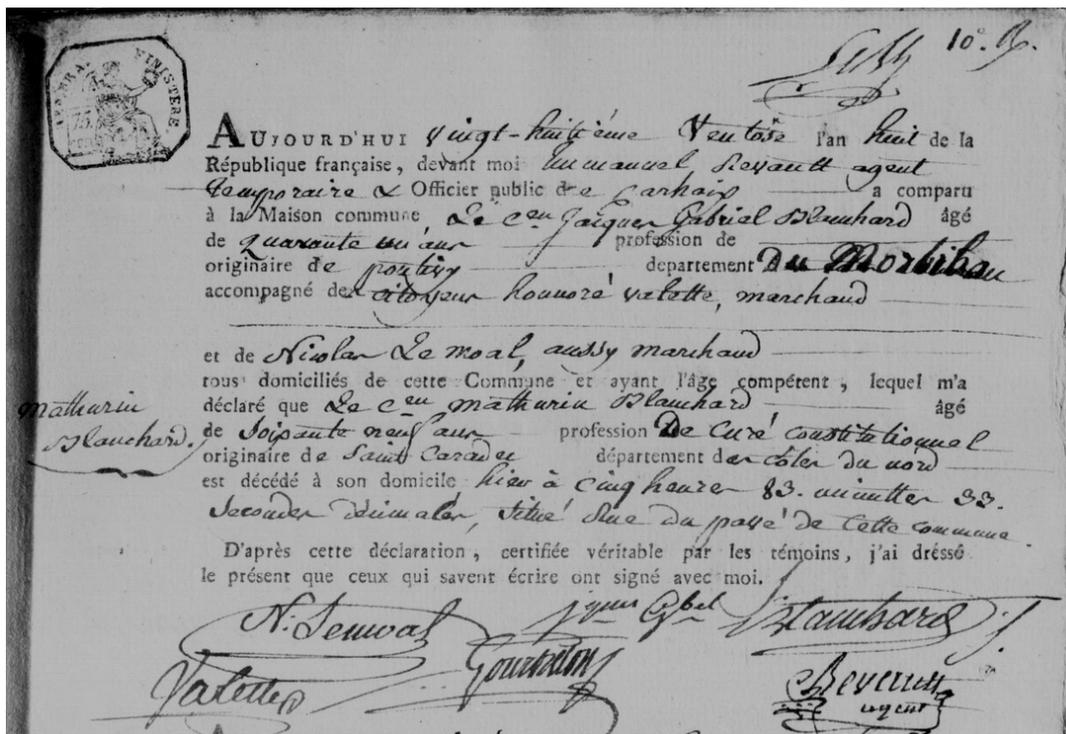
« **Honnête homme mais très borné, sait mal le breton** », note son évêque en 1776.

Chanoine de Saint-Trémeur depuis 1776, il est à l'origine de l'arrivée à Carhaix, en 1790, de ses deux neveux, Jacques-Gabriel et son frère Pierre-Denis Blanchard qui feront du presbytère leur résidence principale. Personnage influent, il obtiendra pour ses neveux les postes de receveur et de procureur syndic du district.

Né en 1731 à Saint-Caradec (Côtes-du-Nord)), ordonné prêtre en 1756, il est professeur de philosophie au collège de Quimper avant sa nomination à Carhaix. L'exercice de sa charge n'étant pas sa préoccupation principale, il va se mêler aux luttes politiques entre les membres de la municipalité, du Directoire, du district, du tribunal et autres.

Toujours accompagné de son vicaire Collin, assermenté comme lui, il va former avec ses deux neveux et Honoré Valette, commerçant, un redoutable parti dit le Clan du presbytère. « **Ce parti inspire tellement la terreur que rien ne se délibère à Carhaix que ce que veulent ces individus** », diront plusieurs responsables politiques de la ville.

Devant les troubles provoqués dans le district de Carhaix par ces individus, le conseil général du département ordonne leur arrestation. Le 17 juillet 1793, à 5 heures du matin, un lieutenant et neuf gendarmes de Quimper et Châteauneuf-du-Faou encerclent le presbytère et se saisissent



Acte de décès de Mathurin Blanchard à Carhaix le 18 mars 1800 - L'originalité de cet acte est la précision de l'heure de son décès inscrite par l'officier public. Initiative personnelle ou demande du déclarant Jacques-Gabriel Blanchard, son neveu ?

des deux religieux. Jacques-Gabriel Blanchard, le receveur du district, et deux autres personnes sortent de leurs chambres avec pistolets et fusils, obligeant « les militaires a un repli stratégique ». Le vicaire ayant pris la fuite, seul le chanoine Blanchard est amené aux prisons de Quimper.

Quelques jours après cette arrestation, Jacques-Gabriel Blanchard se rend à Paris pour déposer à la Convention nationale un rapport accablant sur les administrateurs du Finistère et sur toutes les personnes ayant tenté de le faire arrêter. Il obtient également la libération immédiate de son oncle.

Après sa libération, le chanoine de Saint-Trémeur se montrera très discret et exercera sa tâche de religieux *a minima*, au plus fort de la persécution du clergé. Craignant pour sa sécurité, il renonce à toutes ses fonctions ecclésiastiques en août 1794 et quitte Carhaix pour se réfugier dans le Morbihan. En février 1795, il est recherché « comme terroriste à désarmer à cause de la tyrannie exercée dans le district de Carhaix par les jacobins révolutionnaires. »

Après l'amnistie générale du 26 octobre 1795 de tous les participants au régime de la Terreur instauré par Robespierre, il rentre à Carhaix.

Il décède le 18 mars 1800, âgé de 69 ans, dans une maison de la rue du Pavé¹³, suivant la déclaration de son neveu, Jacques-Gabriel Blanchard. Le surlendemain à « 7 heures et 50 minutes », lors de l'enlèvement du corps pour l'inhumation, un inventaire de ses biens mobiliers et ustensiles est réalisé en présence du neveu et de sa domestique. Le défunt possédait un important mobilier réparti dans les deux chambres au-dessus des deux magasins du rez-de-chaussée, ainsi que dans le grenier. Il possédait également trois vaches dans une étable, le tout estimé 4 196 francs.

Jean Guichoux

Sources principales :

Archives départementales du Finistère (séries L, Q, U, X)
Archives de la mairie de Quimper